

Serge Paugam

Les formes contemporaines de la pauvreté et de l'exclusion. Le point de vue sociologique

In: Genèses, 31, 1998. Femme, famille, individu. pp. 138-159.

Citer ce document / Cite this document :

Paugam Serge. Les formes contemporaines de la pauvreté et de l'exclusion. Le point de vue sociologique. In: Genèses, 31, 1998. Femme, famille, individu. pp. 138-159.

doi: 10.3406/genes.1998.1516

 $http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/genes_1155-3219_1998_num_31_1_1516$



Résumé

Mi Serge Paugam: Les formes contemporaines de la pauvreté et de l'exclusion. Le point de vue sociologique Les notions de pauvreté et d'exclusion sont au cœur du débat social dans les sociétésoccidentales. En France, la notion d'exclusion est même, devenue familière tant ilen est question dans les commentaires de l'actualité, dans les programmes politiques et les actions menées en direction des populations jugées défavorisées. Cet article montre tout d'abord que l'exclusion comme la pauvreté sont des notions qui ne sont. pas constituées dans le champ de l'action publique indépendamment des recherches eni sciences sociales. Il suggère aussi de marquer une rupture avec l'usage que l'on en fait dans le débat social sans pour autant les rejeter. Les représentations qui les accompagnent et la réalité qu'elles désignent de façon parfois confuse font partie de l'objet sociologique à étudier. Le rôle des chercheurs est d'éclairer ces notions en les dépassant. Pour cela, il faut commencer par les déconstruire, puis procéder à la reconstruction d'un objet qui tout en étant proche s'en distingue pourtant: Pour en faire la» démonstration, l'article présente tion de trois types idéaux de ; relation d'interdépendance entre une population désignée comme «pauvre» ou «exclue» et le reste de la société. Ces trois types appelés pauvreté intégrée, pauvreté marginale et pauvreté disqualifiante permettent d'analyser à la fois la pauvreté en fonction de sa place dans la structure sociale et les institutions d'assistance envers les «pauvres» et les «exclus» comme un instrument de régulation de la société dans son ensemble, c'est à dire considérée comme un tout. La dernière partie de l'article tente de rapprocher les réalités nationales ou régionales des sociétés européennes de ces trois types idéaux, ce qui conduit à vérifier les variations socioculturelles du rapport social à la pauvreté et à l'exclusion.

Abstract

The role of researchers is to clarify these notions by going beyond them. In order to do so, we must begin by deconstructing them and then by constructing an object which, though similar, is nevertheless distinct. As a demonstration, the article presents the development of three types of ideal relationships of interdependence between a population designated as "poor" or "excluded" and the rest of society. These three types are called integrated poverty, marginal poverty and



Serge Paugam

Les formes

le point de vue

sociologique¹

contemporaines

et de l'exclusion

de la pauvreté

- 1. Une précédente version de cet article avait été présentée au colloque A New Social Contract? organisé par le Centre Robert Schuman de l'Institut universitaire européen de Florence en octobre 1995. La version actuelle a bénéficié des commentaires et des analyses qui ont accompagné la publication de l'ouvrage collectif que j'ai dirigé L'exclusion. L'état des savoirs, Paris, La Découverte, 1996.
- 2. Michel Messu, «L'exclusion: une catégorisation sans objet », Genèses, n° 27, 1997, pp. 147-161.
- 3. Pour une analyse plus détaillée sur ce point, voir Serge Paugam, «L'exclusion. Généalogie d'un paradigme social», Sociétés et Représentations, n° 5, 1997, pp. 129-155.
- 4. Voir, par exemple, Jean Klanfer, L'exclusion sociale. Etude de la marginalité dans les sociétés occidentales, Paris, Bureau de Recherches sociales, 1965.
- 5. En particulier au moment de la publication du livre de René Lenoir, Les exclus, un français sur dix, Paris, Le Seuil, 1974.
- 6. On peut citer, dans cet esprit, les recherches de Jean Labbens, Le Quart-Monde, La pauvreté dans la société industrielle: étude sur le sous-prolétariat français dans la région parisienne, Pierrelaye, Éd. Science et Service et celles de Colette Pétonnet, Ces gens-là, Paris, Maspero, 1968.

es travaux sociologiques sur la pauvreté ou l'exclusion sociale sont nombreux et variés. Il devient même difficile d'en faire une synthèse tant les références abondent. La tâche est encore plus rude lorsque l'on adopte une perspective de comparaison entre différentes nations ou cultures. Il est donc hors de question de prétendre ici dresser un bilan exhaustif des recherches réalisées ou en cours ces dernières années. En revanche, il peut paraître plus réaliste d'essayer de comprendre le lien complexe qui s'établit entre ces recherches et le débat social et politique.

La notion d'exclusion, par exemple, prête souvent à confusion puisque son usage est multiple. Dans les recherches européennes, une définition minimale – qui n'interdit nullement l'élaboration de concepts plus précis – a été trouvée au début des années 1990 à la suite de travaux réalisés sur la pauvreté. Il s'agissait non plus d'étudier ce phénomène de façon statique à partir d'un seuil de revenus, mais de l'analyser comme un processus multidimensionnel de cumul de handicaps pouvant conduire en particulier à la rupture des liens sociaux. Une attention particulière était ainsi accordée aux études de trajectoires individuelles et collectives à partir de données longitudinales, mais aussi à l'analyse de la transformation des identités à la suite notamment de difficultés d'insertion sur le marché de l'emploi. La traduction politique des résultats de ces recherches revenait à concevoir l'action en direction des populations défavorisées de façon préventive en amont des situations extrêmes.

D'une façon plus générale, et contrairement à ce qu'affirme Michel Messu², la notion d'exclusion, ne s'est pas constituée dans le champ de l'action politique indépendamment des recherches menées en sciences sociales3. Que se soit au milieu des années 1960 où elle fit son apparition⁴, dans les années 1970 où elle connut une première

période de forte diffusion⁵ ou dans la dernière décennie du xx^c siècle où elle est devenue une catégorie hégémonique de la pensée sociale, la notion d'exclusion a toujours été utilisée à la fois comme catégorie de réflexion et d'action publique et comme objet de recherche. À chacune de ces phases, au moins de façon implicite, des travaux ont été menés en référence à cette notion, soit pour attirer l'attention sur une réalité qui restait méconnue⁶, soit pour en étudier de façon plus approfondie les mécanismes, éventuellement à l'aide de concepts plus élaborés⁷.

La notion d'exclusion est désormais familière, presque banale, tant il en est question dans les commentaires de l'actualité, dans les programmes politiques et dans les actions menées sur le terrain. Elle reste cependant relativement floue. Le nombre des personnes ou des institutions susceptibles de s'y référer pour penser le monde ou donner un sens à leurs actions est si grand qu'il est devenu difficile sinon impossible de s'entendre sur une définition acceptable par tous. Désormais il s'agit avant tout d'un paradigme sociétal, c'està-dire d'un ensemble de représentations de l'ordre social suffisamment concordantes et stabilisées dans la durée pour que s'organise à l'échelon de la société tout entière une réflexion sur ses fondements et ses modes de régulation. Cela n'implique pas qu'il y ait consensus sur tout. Des groupes ou des institutions continuent à défendre des intérêts et des projets qui peuvent être divergents, mais la référence à l'exclusion, comme menace pour la collectivité, est désormais plus ou moins acceptée par tout le monde. Le succès de cette notion est en grande partie lié à la prise de conscience collective d'une menace qui pèse sur des franges de plus en plus nombreuses et mal protégées de la population⁸. Le mouvement des chômeurs qui s'est constitué à la fin de l'année 1997 en bénéficiant de l'appui au moins implicite de franges nombreuses de la population, a rendu plus visible encore la force de pression que peut représenter maintenant la population écartée durablement du marché de l'emploi – qui se désigne elle même comme exclue – et renforcé en même temps la dimension politique de la question de l'exclusion.

Si l'exclusion est devenue un paradigme sociétal, les chercheurs en sont aussi, au moins indirectement, responsables. Soulignons tout d'abord qu'ils ont contribué à une meilleure connaissance des populations en situation de pauvreté. Qu'ils soient économistes, sociologues ou juristes, ils furent nombreux en France à être étroitement associés à l'évaluation du revenu minimum d'insertion, dont le principe était d'ailleurs clairement énoncé dans la loi elle-même comme une condition de son renouvellement à l'issue de trois années d'expérience⁹. Sans doute faut-il voir dans cette collaboration une des raisons de l'intérêt croissant des organismes de recherche pour l'évaluation des politiques d'insertion et l'étude des trajectoires des populations. La sensibilité actuelle à l'égard de l'analyse longitudinale s'explique en tout cas, au moins partiellement, par l'ambition réciproque des pouvoirs publics et des chercheurs de mieux comprendre l'évolution des situations défavorisées dans le temps et l'effet des actions engagées. Les résultats de ces recherches contribuèrent à modifier progressivement la représentation traditionnelle de la pauvreté. La connaissance des allocataires du RMI, par exemple, permit de se rendre compte de l'hétérogénéité de leurs situations et, en même temps, de constater leur caractère instable et évolutif, ce qui rendait possible une analyse des processus pouvant conduire de la précarité à l'exclusion au sens d'un cumul de handicaps et d'une rupture progressive des liens sociaux. Les analyses quantitatives des trajectoires antérieures et postérieures à l'entrée dans le dispositif du RMI contribuèrent ainsi, entre autres, à vérifier à l'échelon national des travaux plus qua-

- 7. Les recherches sont nombreuses à partir du début des années 1990. Citons, à titre d'exemple, Robert Castel, «De l'indigence à l'exclusion: la désaffiliation», in Jacques Donzelot (éd.), Face à l'exclusion. Le modèle français, Paris, Esprit, 1991; S. Paugam, La disqualification sociale. Essai sur la nouvelle pauvreté, Paris, Puf, 1991; J. Donzelot (éd.), Face à l'exclusion. Le modèle français, Paris, Esprit, 1991; Gilles Férréol (éd.), Intégration et exclusion dans la société française contemporaine, Lille, Presses Universitaires de Lille, 1993; Étienne Balibar, «Inégalités, fragmentation sociale, exclusion. Nouvelles formes d'antagonisme de classe?» in Joëlle Affichard, J.-B. de Foucault (éds), Justice sociale et inégalités, Paris, Esprit, 1992, pp. 163-174; Pierre Bourdieu, «Les exclus de l'intérieur» in P. Bourdieu (éd.), La misère du monde, Paris, du Seuil, 1993; Martine Xibberas, Les théories de l'exclusion. Pour une construction de l'imaginaire de la déviance, Paris, Éd. Méridiens Klincksiek., 1993; Graham Room (éd.), Beyond the Threshold. The Measurement and Analysis of Social Exclusion, Bristol, The Policy Press, 1995, pp. 49-72.
- 8. Un sondage CSA réalisé en trois vagues (octobre 1993, septembre 1995 et septembre 1996) a révélé à chaque interrogation (auprès d'un échantillon représentatif) que plus d'un français sur deux a peur de devenir un jour exclu.
- 9. J'ai essayé de rendre compte de ces travaux dans La société française et ses pauvres. L'expérience de revenu minimum d'insertion, Paris, Puf, coll. «recherches politiques», 2^e éd., 1995.
- 10. Les chercheurs qui ont participé à L'exclusion. L'état des savoirs, ont défini de nombreux concepts proches de la notion d'exclusion comme relégation, discrimination, marginalisation, disqualification, désaffiliation, désaffection.
- 11. Voir Claude Lévi-Strauss (éd), 1977, L'Identité, Paris, Grasset, nouv. éd. Puf/Quadrige, 1983.
- 12. Voir Dominique Schnapper, La France de l'intégration. Sociologie de la nation en 1990, Paris, Gallimard, coll. «Bibliothèque des Sciences Humaines», 1991.
- 13. Notons que ces analyses sont présentées dans *L'exclusion*. *L'état des savoirs*, mais M. Messu les a tout simplement ignorées, sans doute parce qu'elles remettaient trop en question la pertinence de ses critiques.
- 14. Voir Didier Fassin, «Exclusion, underclass, marginalidad. Figures contemporaines de la pauvreté urbaine en France, aux États-Unis et en Amérique latine », Revue française de sociologie, vol. 37, 1996, n° 1, pp. 37-75.

litatifs sur les différentes phases du processus de disqualification sociale.

La difficulté pour les chercheurs qui travaillent sur ce qu'on appelle couramment la pauvreté et l'exclusion, est alors de construire un objet d'étude à la fois distinct des modes de pensée qui nourrissent spontanément le débat social - il ne peut y avoir de science sans distanciation et élaboration conceptuelle - et susceptible en même temps de le nourrir. Il est clair que les sociologues privilégient souvent l'étude de ce qui leur apparaît ou est perçu à un moment donné comme un dysfonctionnement ou une anomalie du système social. Leur tâche est de fonder en partie leur réflexion sur le débat social. Ils ne peuvent pas totalement s'en exclure, mais la science qu'ils prétendent construire ne peut se satisfaire de la critique sociale ou au contraire de la justification idéologique des normes établies.

Les chercheurs qui ont participé à l'ouvrage collectif L'exclusion, l'état des savoirs, n'ont pas cherché à définir «l'exclusion» ou «les exclus » de façon substantialiste, comme l'aurait souhaité M. Messu. Ils ont tenté d'interroger ces deux notions en les confrontant aux concepts sociologiques élaborés pour analyser les phénomènes qui en sont proches ou qui semblent contenus dans l'usage social ou politique qui en est fait¹⁰. L'objectif de cet ouvrage était avant tout de rendre compte de toutes ces recherches, non pas pour définir une fois pour toutes la notion d'exclusion, mais surtout pour l'enrichir en la dépassant. Il s'agissait en définitive de considérer l'exclusion, tout comme l'identité¹¹ ou l'intégration¹², comme un «concept-horizon», c'est-à-dire à la fois comme une question fondamentale du fonctionnement de toute société et une limite intrinsèque à l'objet lui-même, qu'il faut repousser le plus loin possible en se donnant d'autres instruments d'analyse.

Les propos de M. Messu révèlent soit une incompréhension, soit une mauvaise foi à

l'égard de la démarche de cet ouvrage. Parce que l'exclusion est une notion parfois équivoque, la réalité même à laquelle elle renvoie serait, selon lui, contestable. Il s'agirait en quelque sorte d'une hallucination collective dont les chercheurs misérabilistes seraient victimes. Pour pouvoir en parler, il faudrait, selon lui, avoir défini au préalable toutes les caractéristiques objectives du phénomène en question, un peu comme les statisticiens cherchent à mesurer la pauvreté. Procéder ainsi, c'est se tromper sur l'objet lui-même. Sans remettre en question bien entendu la nécessité de définitions et de concepts, ne faut-il pas admettre en effet comme postulat que toute société définit de façon particulière ses «pauvres» et ses «exclus» et que l'objet sociologique de la pauvreté et de l'exclusion est d'analyser de façon comparative à la fois les formes sociales et les expériences vécues de ces phénomènes. Construire l'objet autour d'une définition substantialiste conduirait à une impasse épistémologique puisqu'elle occulterait la question fondamentale de l'élaboration sociale de ces notions et à nier par avance la diversité des processus qui les caractérisent.

Après avoir justifié la nécessité d'une rupture avec la notion d'exclusion et précisé les conditions de celle-ci, on cherchera, pour répondre aux objections de M. Messu, à formuler les éléments d'une réflexion proprement sociologique sur les évolutions et les formes contemporaines du rapport social à la pauvreté et à l'exclusion, essentiellement à partir de l'exemple des pays européens¹³.

Pour une sociologie comparée des formes de pauvreté et d'exclusion

Une des tâches de la recherche en sciences sociales est de souligner les incohérences du débat social. Cela ne me semble pourtant pas suffisant. Sans déconstruction des notions utilisées dans le débat social et reconstruction d'un objet d'étude qui les englobe et les dépasse, les chercheurs risquent, en effet, de se contenter d'un rôle d'expert ou d'évaluateur des problèmes sociaux et de se satisfaire d'une critique ou d'une justification des politiques publiques menées ou en projet. Leur ambition ne saurait s'y réduire.

Sur des questions aussi sensibles socialement ou politiquement que l'exclusion ou la pauvreté, les chercheurs doivent tout d'abord reconnaître qu'il ne peut exister de définitions absolues. Ce sont des notions relatives, variables selon les époques et les lieux. Il est déraisonnable de prétendre trouver une définition scientifique juste, objective - et distincte du débat social - sans tomber dans le piège de la catégorisation de populations spécifiques dont on sait pertinemment par ailleurs que les frontières qui les distinguent des autres groupes sociaux ne sont jamais claires et valables une fois pour toutes. Vouloir définir le «pauvre» ou «l'exclu» en fonction de critères précis, jugés scientifiques, conduit, en réalité, à réifier des catégories sociales nouvelles ou similaires à celles qui ont été construites socialement et à laisser entendre qu'il peut exister une science de la pauvreté ou de l'exclusion indépendante du contexte culturel spécifique de chaque société.

En raison, d'une part, de la pluralité actuelle des usages sociaux et institutionnels de ces notions et, d'autre part, des idées reçues qu'elles véhiculent presque inévitablement, il me paraît heuristiquement fécond de marquer une rupture avec elles. L'exclusion, tout comme l'underclass aux États-Unis ou la marginalidad en Amérique latine¹⁴, doit donc être considérée comme une prénotion, au sens de Durkheim, même si des connaissances ont pu être accumulées en référence à elle lorsqu'elle ne jouissait pas encore de son statut actuel. Il est prudent, en effet, de distinguer l'usage scientifique de l'usage social,

15. Voir Francois Isambert, « De la définition. Réflexions sur la stratégie durkheimienne de détermination de l'objet », L'Année sociologique, vol. 32, 1982, pp. 163-191.

16. Notons au passage que M. Messu emploie lui aussi de façon suggestive la notion d'exclusion sociale dans ses propres travaux, ne fût-ce que pour pouvoir établir une distance par rapport à elle. Voir M. Messu, «L'utilisation des services sociaux: de l'exclusion à la conquête d'un statut », Revue française de sociologie, vol. 30, n° 1, 1989, pp. 41-55. Un usage comparable de cette notion est fait par Louis Gruel, «Conjurer l'exclusion: rhétorique et identité revendiquée dans des habitats socialement disqualifiés », Revue française de sociologie, vol. 26, n° 3, 1985, pp. 431-453.

17. Voir S. Paugam, Alain Prélis, Jean-Paul Zoyem, Appréhension de la pauvreté sous l'angle de la disqualification sociale, Rapport du CERC, Eurostat/Commission des Communautés Européennes, 1994. Voir aussi S. Paugam, « Poverty and Social Disqualification. A Comparative Analysis of Cumulative Social Disadvantage in Europe», Journal of European Social Policy, 6 (4), 1996, pp. 287-303.

18. Georg Simmel, Les pauvres, Paris, Puf, coll. « Quadrige », 1998 (1^{re} éd. en allemand, 1908, in Soziologie. Untersuchungen über die Formen der Vergesellschaftung, Leipzig, Duncker/Humboldt). La traduction française de ce texte est précédée de « Naissance d'une sociologie de la pauvreté » par S. Paugam et Franz Schultheis.

d'autant que le second peut se révéler un réel obstacle à la clarté du premier ainsi qu'à l'élaboration théorique elle-même.

Cette rupture sera d'autant plus féconde qu'elle sera maîtrisée. Pour cela, deux conditions sont nécessaires. Premièrement, marquer une rupture avec l'usage que l'on fait des termes de pauvreté ou d'exclusion dans le débat social ne signifie pas qu'il faut les oublier ou faire comme s'ils n'existaient pas. Comme le rappelle François Isambert, il est impossible de se soustraire entièrement aux prénotions, car «au départ, les choses sociales ne nous sont pas données dans la perception, mais indiquées par la langue commune en tant que notions vulgaires». « Leur identité première, sans doute révisable, mais nullement négligeable, est dans cette désignation »15. Par conséquent, vouloir rejeter systématiquement la référence à la pauvreté ou à l'exclusion en raison de leur caractère vague n'a pas de sens, en particulier lorsque l'on a expliqué pourquoi il en est ainsi et que l'on s'est efforcé d'élaborer des concepts plus précis. Le rôle des chercheurs est d'éclairer ces notions en les dépassant. Pour cela, il faut commencer par les déconstruire, puis procéder à la reconstruction d'un objet qui tout en en étant proche s'en distingue pourtant¹⁶. Le savoir en sciences sociales est à ce prix.

Deuxièmement, cela ne signifie pas non plus que le chercheur doit renoncer absolument à utiliser des outils empiriques, des indicateurs statistiques par exemple, pour mesurer l'ampleur de ces phénomènes indiqués par la langue commune. La comparaison d'un seuil de pauvreté, par exemple, même si celuici reste arbitraire, a le mérite de mettre l'accent sur les différences de niveaux de vie qui peuvent exister entre les différents groupes sociaux et entre les régions ou les pays. Dans le même esprit, on peut tenter de comparer des indicateurs non monétaires, comme les liens sociaux par exemple (solidari-

tés familiales, participation à la vie associative, réseau d'aide privée, etc.) et les croiser avec des indicateurs économiques pour étudier les cumuls de handicaps et, par là même, les populations les plus désavantagées¹⁷. Cette approche sera d'autant plus féconde que le chercheur saura faire la critique des instruments qu'il utilise. Tout en y ayant recours, il pourra rappeler, par exemple, que le sens des indicateurs comparés est variable selon le contexte culturel de chacune des sociétés. Il pourra alors s'efforcer de les rapporter aux représentations collectives, à l'histoire des institutions et des modes d'intervention dans le domaine de la lutte contre la pauvreté ou l'exclusion, lesquels dépendent aussi, au moins partiellement, des réalités du développement économique et du marché du travail.

Georg Simmel soulignait déjà au début du siècle le caractère ambigu de la notion de pauvreté comme catégorie sociologique. Cela ne l'a pas empêché d'étudier la pauvreté sous l'angle de la relation d'assistance et donc du lien social. Il n'a pas évacué la question sociale de la pauvreté, ni celle de l'exclusion à laquelle il se référait aussi. Il est au contraire parti de ces notions pour concevoir une sociologie de la pauvreté. Pour lui, «le fait que quelqu'un soit pauvre ne signifie pas encore qu'il appartienne à la catégorie des "pauvres". Il peut, disait-il, être un pauvre commerçant, un pauvre artiste, ou un pauvre employé, mais il reste situé dans une catégorie définie par une activité spécifique ou une position ». Et il concluait ainsi: «C'est à partir du moment où ils sont assistés, peut-être même lorsque leur situation pourrait normalement donner droit à l'assistance, même si elle n'a pas encore été octroyée, qu'ils deviennent partie d'un groupe caractérisé par la pauvreté. Ce groupe ne reste pas unifié par l'interaction entre ses membres, mais par l'attitude collective que la société comme totalité adopte à son égard¹⁸». Cette approche que l'on pourrait qualifier aujourd'hui de «constructiviste» est essentielle pour appréhender la question de la pauvreté ou de l'exclusion. Elle a plusieurs implications théoriques. La première est que ce qui est sociologiquement pertinent ce n'est pas la pauvreté ou l'exclusion en tant que telles, mais les formes sociales institutionnelles qu'elles prennent dans une société donnée à un moment spécifique de son histoire. La seconde est que ces formes ne sont pas données une fois pour toutes, elles sont le produit d'un processus social. La troisième est que le statut des pauvres et des exclus dépend à la fois du sens que prennent, dans chaque société, des critères comme, par exemple, le niveau de vie ou le degré de participation à la vie économique et sociale, et du rapport que les populations désignées comme «pauvres» ou «exclues» entretiennent avec ceux qui les désignent ainsi.

La réflexion sociologique doit contribuer à la compréhension du rapport social à la pauvreté et l'exclusion. Pour y parvenir, je propose d'étudier ce que j'appelle les formes élémentaires de la pauvreté qui correspondent à différents types de relation d'interdépendance entre une population désignée comme pauvre ou exclue en fonction de l'assiatnce qu'elle reçoit - ou qu'elle est susceptible de recevoir - et le reste de la société. Cette définition s'écarte bien entendu d'une approche substantialiste des pauvres ou des exclus. Elle suggère de penser la pauvreté en fonction de sa place dans la structure sociale et les institutions d'assistance envers les «pauvres» et les « exclus» comme un instrument de régulation de la société dans son ensemble - c'est-à-dire considérée comme un tout. Une forme élémentaire de la pauvreté caractérise en cela, d'une part, le rapport de la société à l'égard de la frange de la population qu'elle considère devoir relever de l'assistance et, d'autre part, réciproquement, le rapport de cette frange ainsi désignée à l'égard du reste de la société. Ainsi la condition de ceux que l'on appelle les «pauvres» ou les «exclus» et leurs expériences vécues seront analysées en fonction de

cette relation d'interdépendance. Or, celle-ci varie dans l'histoire et selon les contextes socioculturels.

Pour définir cette relation d'interdépendance à partir de laquelle se constitue historiquement une forme élémentaire de la pauvreté, je propose de prendre en compte deux dimensions. La première est d'ordre macrosociologique, elle renvoie aux représentations collectives et sociétales de ce phénomène et à l'élaboration sociale des catégories considérées comme «pauvres» ou «exclues». Elle peut être appréhendée, au moins partiellement, à partir de l'analyse des formes institutionnelles des interventions sociales auprès de ces populations, puisqu'elles traduisent à la fois la perception sociale de la «pauvreté» et de «l'exclusion», l'importance que les sociétés accordent à ces questions et la manière dont elles entendent les traiter.

La seconde dimension est d'ordre microsociologique, elle concerne à la fois le sens que donnent les populations ainsi définies à leurs expériences vécues, les comportements qu'elles adoptent à l'égard de ceux qui les désignent comme tels et les modes d'adaptation aux différentes situations auxquelles elles sont confrontées. Si la population des «pauvres» ou des «exclus» n'est pas définie et prise en charge de façon identique dans les sociétés européennes, elle n'est pas non plus a fortiori homogène d'un pays à l'autre dans ses expériences et ses comportements. À niveau de vie équivalent, être assisté à l'âge d'activité n'a pas, pour un individu donné, le même sens et ne se traduit pas par les mêmes attitudes, lorsqu'il réside dans un pays où le chômage est limité et la pression communautaire sur les comportements déviants forte, et lorsqu'il vit, au contraire, dans une société où le chômage est structurel et l'économie parallèle développée. Dans le premier cas, l'individu est minoritaire et risque d'être fortement stigmatisé en éprouvant le sentiment de ne pas être à la



hauteur des attentes collectives que son entourage peut nourrir à son égard; dans le second, il est moins marginalisé et a plus de chances de pouvoir retourner le sens de son statut social par les ressources matérielles et symboliques que peut lui procurer facilement l'économie souterraine.

On peut considérer que l'élaboration sociale de la «pauvreté» dans chaque pays contribue à définir globalement le statut social des populations dites «pauvres», puisque les modes de désignation qui les constituent et les formes d'intervention sociale dont elles font l'objet traduisent les attentes collectives à leur égard. De même, les expériences vécues et les modes d'adaptation de ces populations à leur environnement social peuvent avoir un effet sur les attitudes que les différentes sociétés dans lesquelles elles vivent, et en particulier les institutions d'action sociale qui les prennent en charge, adoptent par rapport à elles. Ainsi, dans un pays donné, on pourra estimer, sur la base d'observations diverses, que les «pauvres» sont rendus passifs par l'assistance qu'ils reçoivent et prévoir en conséquence une réduction du montant de leurs allocations. Dans un autre, on conviendra qu'il est inutile de les aider davantage en raison du maintien des solidarités de proximité. D'une façon plus générale, le groupe des personnes reconnues comme «pauvres» ou «exclues» dans une société donnée sera plus ou moins homogène et plus ou moins stigmatisé selon la combinaison, nationale ou régionale, de plusieurs variables économiques, politiques et sociales.

Trois types idéaux

Pour analyser de façon plus approfondie la diversité, à la fois macro et micro-sociologique, de cette relation d'interdépendance dans les sociétés européennes, j'ai élaboré trois types idéaux: la pauvreté intégrée, la pauvreté marginale et la pauvreté disqualifiante ¹⁹. Les termes

utilisés combinent la question de la pauvreté et celle du lien social. Ils ne renvoient pas à des types de populations, mais à des formes relativement stabilisées, construites socialement, mais en même temps évolutives, de la relation d'interdépendance entre les «pauvres» et le reste de la société. Bien entendu, ils ne caractérisent pas non plus totalement des sociétés concrètes à un moment de leur histoire, même si l'effort de recherche consiste, selon la méthodologie de Max Weber, à comparer ces dernières aux types idéaux élaborés.

1. La pauvreté intégrée renvoie davantage à la question sociale de la pauvreté au sens traditionnel qu'à celle de l'exclusion sociale. Ceux que l'on appelle les «pauvres» sont, dans ce type de rapport social, nombreux et peu distincts des autres couches de la population. Leur situation est si courante que l'on en parle moins comme le problème d'un groupe social spécifique que comme celui d'une région ou d'une localité donnée qui a toujours été pauvre. Le débat social est organisé autour de la question du développement économique, social et culturel au sens général et concerne donc surtout les inégalités sociales liées au territoire. La pauvreté de la population est liée, dans les représentations collectives, à la pauvreté de la région et de l'ensemble du système social. Puisque les «pauvres» ne forment pas une «underclass», au sens anglo-saxon, mais un groupe social étendu, ils ne sont pas non plus fortement stigmatisés. Leur niveau de vie est bas, mais ils restent fortement insérés dans des réseaux sociaux organisés autour de la famille et du quartier ou du village. Par ailleurs, même s'ils peuvent être touchés par le chômage, celui-ci ne saurait, en lui-même, leur conférer un statut dévalorisé. Il est, en effet, le plus souvent compensé par les ressources tirées de l'économie parallèle. Ces activités jouent aussi un rôle intégrateur pour tous ceux qui s'y adonnent.

Ce type de relation d'interdépendance entre les «pauvres» et le reste de la société correspond davantage aux sociétés traditionnelles jugées «sous-développées» ou «sousindustrialisées» qu'aux sociétés modernes. Il est souvent lié, en effet, au retard économique qui caractérise les pays préindustriels par rapport à ceux qui ont tout à la fois un appareil productif élaboré et diversifié et des moyens de garantir au plus grand nombre bien-être et protection sociale contre les risques majeurs. On verra toutefois qu'il peut caractériser encore certaines régions d'Europe, y compris celles où des programmes de développement économique ont été adoptés et où il existe des systèmes de protection sociale.

2. La pauvreté marginale renvoie au moins autant, dans le débat social, à la question de la pauvreté au sens traditionnel du terme qu'à celle de l'exclusion. Contrairement à la pauvreté intégrée, ce que l'on appelle les «pauvres» ou les «exclus» forment seulement une petite frange de la population. Ce sont en quelque sorte, dans la conscience collective, les inadaptés de la civilisation moderne, ceux qui n'ont pu suivre le rythme de la croissance et se conformer aux normes imposées par le développement industriel. Même résiduelle, leur situation dérange car elle souligne les «ratés du système» et renforce les «désillusions du progrès »²⁰. C'est la raison pour laquelle les institutions d'action sociale s'efforcent d'encadrer cette population jugée incapable de s'insérer, tant socialement que professionnellement, sans appui extérieur. Ce type de relation d'interdépendance est fondé sur l'idée que cette minorité se maintenant à la périphérie de la société globale n'est pas susceptible de remettre en cause le fonctionnement du système économique et social dans son ensemble. La pauvreté doit être combattue, mais elle ne doit pas accaparer, outre mesure, l'attention des responsables économiques, politiques ou syndicaux. Le débat social est d'ailleurs organisé, non pas essen-



20. Voir Raymond Aron, Les désillusions du progrès. Essai sur la dialectique de la modernité, Paris, Calmann-Lévy, 1969.

21. Voir Darras, Le partage des bénéfices. Expansion et inégalités en France, Paris, Minuit, 1966.

22. Voir R. Castel, Les métamorphoses de la question sociale. Une chronique du salariat, Paris, Fayard, 1995.

tiellement autour de cette frange résiduelle de la population, mais surtout autour du «partage des bénéfices»²¹ entre groupes socioprofessionnels. Le statut social des personnes jugées inadaptées est par définition fortement dégradé. L'intervention sociale dont elles font l'objet renforce chez elles le sentiment d'être «en marge» de la société. Stigmatisées, elles ne peuvent pourtant pas vraiment échapper à la tutelle que les professionnels du social exercent sur elles.

Ce type de relation d'interdépendance a plus de chances de se développer dans les sociétés industrielles avancées et en expansion, ce qui leur permet à la fois de limiter l'importance du chômage et de dégager des recettes suffisantes pour garantir à tous, le plus souvent grâce aux conquêtes syndicales, une solide protection sociale. Sans éliminer de façon mécanique les solidarités de proximité (familiales par exemple), l'État-providence qui assure un rôle de protection généralisé peut, à la longue, s'y substituer. L'enrichissement général de la société rend aussi ces solidarités primaires moins fondamentales au maintien des équilibres sociaux.

3. La pauvreté disqualifiante renvoie plus à la question sociale de l'exclusion qu'à celle de la pauvreté proprement dite, bien que les acteurs sociaux continuent à utiliser les deux expressions. Ce que l'on appelle les «pauvres» ou les «exclus» sont de plus en plus nombreux. Ils sont refoulées hors de la sphère productive et deviennent dépendants des institutions d'action sociale, tout en connaissant progressivement de plus en plus de difficultés. Il ne s'agit pas, pour la plupart, d'un état de misère stabilisé, se reproduisant d'année en année à l'identique, mais d'un processus pouvant impliquer, au contraire, des variations soudaines dans l'organisation de la vie quotidienne. Même s'il ne faut pas généraliser, comme nous l'avons vu précédemment, il est vrai que de plus en plus de personnes sont confrontées à des situations de précarité par rapport à l'emploi susceptibles de se cumuler à plusieurs handicaps: faiblesse du revenu, médiocrité des conditions de logement et de santé, fragilité de la sociabilité familiale et des réseaux sociaux d'aide privée, participation incertaine à toute forme de vie sociale institutionnalisée. La déchéance matérielle, même relative, et la dépendance inéluctable à l'égard des transferts sociaux - et surtout des mécanismes assistanciels - se traduisent chez ceux qui vivent ces situations, par le sentiment d'être pris dans un engrenage conduisant à l'inutilité sociale. Leur dévalorisation sociale est d'ailleurs d'autant plus forte que nombre de ces individus n'ont pas connu une enfance misérable, alors que c'est le cas le plus souvent de ceux que l'on juge inadaptés dans le rapport social de la pauvreté marginale.

Contrairement à la pauvreté marginale, l'ampleur de ce phénomène affecte l'ensemble de la société et devient ce que l'on a appelé la « nouvelle question sociale », menaçante pour l'ordre social et la cohésion des individus. La pauvreté disqualifiante est une relation d'interdépendance entre les «pauvres» et le reste de la société qui génère une angoisse collective, car de plus en plus de personnes sont considérées comme appartenant à ces catégories, et beaucoup, dont la situation est instable, craignent de le devenir.

Ce type a une probabilité plus élevée de se développer dans les sociétés que l'on pourrait appeler «postindustrielles», notamment dans celles qui sont confrontées à une forte augmentation du chômage et des statuts précaires sur le marché du travail (phénomène en partie lié aux reconversions de l'appareil productif et aux mutations des relations économiques internationales), ce qui se traduit par ce que Robert Castel appelle la crise de la société salariale²². Généralement, dans ce type de société, le rôle des solidarités familiales, sans

> > >

23. Données issues de la première vague du Panel communautaire des ménages. Voir Répartition du revenu et pauvreté dans l'Europe des douze en 1993, Luxembourg, Eurostat, «Statistiques en bref. Population et conditions sociales», n° 6, 1997. Pour des données antérieures, voir La pauvreté en chiffres: l'Europe au début des années 80, Luxembourg, Eurostat, 1990. Voir aussi «Inégalités et pauvreté en Europe (1980-1985)», Statistiques rapides, Population et conditions sociales, Eurostat, n° 7, 1990. Pour une analyse de la pauvreté au Portugal, on pourra se reporter à Joào Ferreira de Almeida (et al.), Exclusão social. Factores e tipos de pobreza em Portugal, Oeiras, Celta Editora, 1992.

24. Voir Commissione di indagine sulla povertà, La povertà in Italia nel 1993, Roma, documento reso pubblico il 14 luglio 1994 (Cette commission se réfère au seuil de 50 % des dépenses moyennes et non pas du revenu moyen). Voir aussi sur la mesure de la pauvreté et les inégalités régionales dans ce pays: Giovanni B. Sgritta e Gianfranco Innocenzi, «La povertà » in Massimo Paci (ed), Le dimensioni della disuguaglianza. Rapporto della Fondazione Cespe sulla disuguaglianza sociale in Italia, Bologna, Sociétà editrice il Mulino, 1993, pp. 261-292.

25. Voir Miguel Juarez (ed), *Informe sociologico sobre la situacion social en Espana*, Madrid, Fundacion Foessa, 1994 (en particulier, pp. 315-334).

26. Voir Commission des Communautés européennes, Eurobaromètre, *La perception de la pauvreté en Europe en 1989*, Bruxelles, mars 1990.

27. Voir S. Paugam, «Poverty and Social Disqualification...», op. cit.

28. Voir Enrico Pugliese, Sociologia della disoccupazione, Bologna, Sociétà editrice il Mulino, 1993 (en particulier le chapitre V, «Il modello italiano della disoccupazione », pp. 147-189).

29. Voir Nicolà Negri, « Les failles d'un système localisé » in S. Paugam (éd.), L'Europe face à la pauvreté. Les expériences nationales de revenu minimum, Paris, La Documentation française, 1998.

avoir disparu, s'est atténué: loin de corriger les inégalités économiques et sociales, il contribue, en réalité, à les accroître. Par ailleurs, l'économie parallèle est moins développée que dans le premier type et ne peut réellement offrir aux plus démunis un système d'activités stabilisé. De ce fait, la dépendance à l'égard des institutions d'action sociale est plus manifeste pour des franges nombreuses de la population.

Des réalités nationales ou régionales contrastées

Les réalités nationales ou régionales ne correspondent pas, par définition, à ces trois types idéaux. On peut toutefois s'efforcer de les en rapprocher, même s'il n'est pas possible dans le cadre de cet article de rendre compte de toutes les recherches sur lesquelles se fonde la démonstration.

Il peut paraître aller de soi que le plus généralisé aujourd'hui dans les sociétés européennes, est le troisième. Les deux premiers semblent, en effet, a priori, correspondre à une époque révolue. On serait même tenté d'y voir les étapes du développement des sociétés modernes, chacune d'entre elles laissant apparaître un rapport spécifique à la pauvreté et à l'exclusion. La pauvreté intégrée caractériserait les sociétés paysannes traditionnelles où les solidarités de proximité remplacent la protection sociale institutionnalisée. La pauvreté marginale correspondrait aux sociétés industrielles avancées ayant mis fin à la question du paupérisme grâce aux performances de l'appareil productif et aux acquis sociaux. La pauvreté disqualifiante se rapprocherait de la phase actuelle du développement de ces sociétés, génératrice de nouveaux dégâts du progrès, non plus essentiellement au sein du monde du travail, mais surtout en dehors de lui. En réalité, ce n'est pas si simple. Si le troisième type de rapport social à la pauvreté et à l'exclusion est bien celui qui mobilise le plus l'attention et risque de se répandre dans tous les pays, les deux autres permettent encore de rendre compte de la situation de certaines réalités nationales ou régionales. Il peut également subsister un décalage entre la réalité d'un phénomène et sa perception sociale. Il est impossible ici d'examiner la situation de chacun des pays européens au regard de ces trois types idéaux. On se contentera de donner quelques exemples.

1. Les sociétés européennes proches du premier type. Si l'on prend en compte le seuil usuel de 50 % du revenu moyen national pour définir statistiquement la pauvreté dans chaque pays, il apparaît tout d'abord clairement que les pays économiquement les plus pauvres sont aussi ceux où la proportion de la population située en dessous de ce seuil est la plus forte. En 1993, par exemple, 29 % des ménages sont considérés comme pauvres selon ce critère au Portugal, contre 9 % au Danemark et 13 % en Allemagne en Belgique²³. Il convient de souligner qu'il existe parfois de fortes disparités régionales au sein de ces sociétés. En 1993, selon une source italienne, 20 % des familles peuvent être considérées comme pauvres dans le Sud de l'Italie, contre seulement 5,4 % dans le Nord et 7,8 % dans le Centre²⁴. En 1991, en Espagne, sur 43 provinces, 11 ont une proportion de familles pauvres (en fonction non plus du seuil des 50 % des dépenses équivalentes à la moyenne nationale, mais du seuil de 50 % du revenu familial annuel moyen) allant de 30 % à 41 %, alors que la moyenne nationale se situe à 19,4 % ²⁵. Ces taux de pauvreté, aussi élevés soient-ils, ne suffisent pas, bien entendu, à caractériser le rapport social à la pauvreté et à l'exclusion. Il est frappant de constater cependant qu'ils s'accompagnent à la fois d'une représentation sociale spécifique de la pauvreté et d'un statut du chômage différent de celui que l'on peut observer dans des régions ou des pays économiquement plus développés.

D'après un sondage effectué dans le cadre de l'Eurobaromètre de 1989²⁶, la majorité de la population interrogée dans les pays du Sud voient la pauvreté comme un état permanent et reproductible (Grèce: 65 %; Portugal: 63 %; Italie: 55 %; Espagne: 50 %), alors qu'aux Pays-Bas, la proportion des personnes ayant la même opinion n'est que de 17 %, au Danemark de 20 % et en Allemagne de 24 %. Dans ces derniers pays, la majorité de la population considère, au contraire, que la pauvreté correspond avant tout à une «chute» (les «pauvres» seraient «tombés» dans la pauvreté). Il est clair que la pauvreté est perçue différemment selon le degré du développement économique. Les représentations collectives recoupent donc, au moins partiellement, les contrastes nationaux observés à partir de la mesure statistique de la pauvreté.

Dans ces régions où le taux de pauvreté est élevé, les «pauvres» ou les chômeurs ne sont pas fortement stigmatisés. L'intégration sociale semble fondée principalement sur l'appartenance au réseau familial. Les plus démunis économiquement n'en sont pas privés, comme c'est souvent le cas en France ou en Grande-Bretagne par exemple. Dans l'analyse statistique effectuée à partir du croisement de plusieurs indicateurs²⁷, nous avons pu observer une absence de corrélation entre la faiblesse du niveau de vie et la faiblesse de la sociabilité familiale en Espagne et en Italie (le Portugal et la Grèce ne figuraient pas dans l'étude, faute d'avoir des sources statistiques appropriées). Dans ces pays, les résultats étaient similaires en prenant d'autres indicateurs comme le réseau d'aide privée: les plus pauvres sur le plan économique n'étaient pas démunis de relations et de possibilités d'être aidés en cas de difficultés.

Dans le Sud de l'Italie, on peut parler d'un «socle dur du chômage »²⁸ lié au fonctionnement spécifique du marché de l'emploi dans

cette région où il existe principalement trois secteurs d'activité: le secteur public, socialement le plus valorisé, le secteur privé, constitué surtout d'entreprises instables où les salaires sont bas et les possibilités de carrière presque nulles et, enfin, le secteur informel. L'idéal pour tout travailleur à la recherche d'un emploi est d'entrer dans le secteur public, d'autant qu'il est possible de concilier cet emploi garanti avec des activités complémentaires dans le secteur informel. Pour obtenir une place dans ce secteur, il est nécessaire d'attendre car les postes offerts sont en nombre insuffisant pour satisfaire la demande. L'accès est, par ailleurs, régulé par des pratiques clientélistes (tout comme d'ailleurs l'attribution de pensions d'invalidité). Sachant que le système en vigueur à l'Agence pour l'emploi donne des points supplémentaires à ceux qui y sont inscrits depuis longtemps et qu'il n'est pas impossible que les chômeurs de très longue durée puissent, à la longue, être intégrés au secteur public, beaucoup préfèrent refuser de travailler dans le secteur privé tout en recherchant des compléments de ressources dans le secteur informel²⁹. Les personnes sans emploi vivent donc, en grande partie, grâce au travail au noir. C'est en ce sens que l'on peut dire que leur pauvreté n'est pas de nature relationnelle et qu'ils restent intégrés au système social dans sa globalité.

Notons, enfin, que le rapport social à la pauvreté que l'on observe dans ces régions est souvent un obstacle à l'élaboration de politiques sociales différentes de celles qui existent déjà. La pauvreté est une composante du système social dans son ensemble et contribue même à sa régulation. Les responsables institutionnels et politiques concernés par la gestion du système des aides, ont souvent parfaitement intégré les logiques sociales et culturelles de compensation au retrait du marché de l'emploi formel et d'organisation collective face à la pauvreté. Ils connaissent aussi les solidarités familiales, ce qui les conduit



- 30. Voir Manuel Aguilar (et al.), La cana y el pez. £Estudio sobre los Salarios Sociales en las Comunidades Autonomas, Madrid, Fundacion Foessa, 1995.
- 31. R. Castel souligne que «jusqu'à une époque très proche, des communautés rurales vivaient en quasi-autarcie, non seulement économique mais aussi relationnelle, telles des enclaves au sein d'ensembles entraînés par le mouvement de la modernité», in Les métamorphoses de la question sociale..., op. cit., p. 35.
- 32. Voir Henri Mendras, Sociétés paysannes. Eléments pour une théorie de la paysannerie, Paris, Armand Colin, 1976, p. 76.

souvent à considérer qu'il est inutile d'agir différemment. En Italie, les sociologues critiquent ouvertement cette attitude car ils y voient un prétexte pour ne pas agir (ou plutôt pour continuer à agir sans règles institutionnelles établies). En Espagne, la situation est assez proche, même si le système clientéliste semble moins implanté. Les Communautés autonomes qui ont élaboré une politique de revenu minimum ont toutes adopté des principes différents, selon les modes de gestion de la pauvreté qui leur ont semblé les plus adaptés au contexte social et culturel³⁰. La plupart d'entre elles ont veillé à ne pas dissoudre les solidarités familiales.

Il est possible de voir dans les exemples que nous venons de prendre des survivances d'une époque ancienne où la protection sociale était avant tout assurée par les proches dans une économie essentiellement paysanne³¹. Pour décrire ces sociétés, Henri Mendras a insisté sur les relations sociales qui s'y développent: «Chacun est lié à chacun par une relation bilatérale de connaissance globale et a conscience d'être connu de même façon, et l'ensemble de ces relations forme un groupe ou une collectivité d'interconnaissance³².» De ce point de vue, il est clair que les sociétés méditerranéennes conservent encore aujourd'hui plusieurs caractéristiques des sociétés paysannes. La société salariale, au sens de l'économie moderne, y est incontestablement moins ordonnée et le type de développement permet de faire coexister des systèmes productifs et d'échanges, sinon concurrents, du moins contrastés. Cette hétérogénéité pourrait expliquer, au moins partiellement, la raison du maintien de ce rapport social spécifique à la pauvreté et à l'exclusion. Il est même tentant de dire que ces systèmes organisés de résistance à la misère qui subsistent encore aujourd'hui disparaîtraient si le développement économique devenait plus intense dans ces régions. Il convient cependant de souligner qu'ils se sont maintenus en dépit des programmes de développement industriel qui y ont été tentés, du moins dans certaines de ces régions. Le fonctionnement de l'État-providence et des aides diverses accordées à certaines catégories de la population n'a pas non plus contribué à dissoudre les solidarités de proximité. Il faut donc y voir l'effet d'un système économique et social qui fonctionne comme un «tout» et dont on peut déjà prévoir la force d'inertie qu'il pourrait opposer, dans l'avenir, à tout projet de réforme.

2. Les sociétés européennes proches du second type. Le type de relation d'interdépendance que nous avons appelé plus haut la pauvreté marginale, fait penser à la période des « Trente glorieuses », notamment en France. C'est au cours de cette période qu'est né le Mouvement ATD Quart-Monde dont l'objectif était de défendre la cause des sousprolétaires, pauvres de génération en génération, dont on ne se souciait guère tant ils semblaient ne représenter qu'un «résidu» de la croissance. Il est vrai que le contexte économique permettait d'être optimiste: le taux de chômage restait insignifiant. Le niveau de vie augmentait rapidement, en particulier à partir des années 1960. Les problèmes de logement, sévères dans les années 1950, s'atténuaient progressivement. Les données en France ont aujourd'hui considérablement changé et le rapport social à ce problème s'est transformé.

Certains pays européens en restent encore très proches, non pas parce que leur situation économique et sociale n'a pas varié au cours de ces dernières années, mais surtout en raison de la stabilité des représentations collectives et des modes d'intervention auprès des populations qu'ils définissent comme «pauvres».

Le cas de l'Allemagne est sur ce point très significatif. On ne reviendra pas ici sur le taux de pauvreté économique qui reste inférieur dans ce pays à celui de nombreux autres pays européens. Soulignons surtout que la société



- 33. Voir Richard Hauser, Arme unter uns Teil 1, Ergebnisse und Konsequenzen der Caritas-Armutsuntersuchung, Caritas, 1993.
- 34. Cité par Franz Schulteis, «L'État et la société civile face à la pauvreté en Allemagne», in S. Paugam (éd.), L'exclusion..., op. cit., pp. 428-437.
- 35. Voir Peter Abrahamson, «La pauvreté en Scandinavie », in François-Xavier Merrien (éd.), Face à la pauvreté. L'Occident et les pauvres hier et aujourd'hui, Paris, Les Éditions de l'Atelier, 1994, pp. 171-188.
- 36. Voir Henrik Tham, «The persistence of Social Assistance in the Welfare State: The Case of Sweden 1945-1990», Paper presented at the conference on «Deprivation, social welfare and expertise», Helsinki, National Board of Social Welfare in Finland, 1990.
- 37. Voir Philippe d'Iribarne, Le chômage paradoxal, Paris, Puf, coll. «L'économie en liberté», 1990, p. 71 et suiv. On trouve une analyse convergente dans Pierre Guillet de Monthoux, «Le modèle suédois», in D. Schnapper et H. Mendras, Six manières d'être européen, Paris, Gallimard, coll. «Bibliothèque des sciences humaines», 1990.

allemande entretient un rapport social spécifique à ce problème qui s'insère dans le système de valeurs et dans les traditions historiques. Il apparaît tout d'abord que le débat social sur la pauvreté ou l'exclusion y est pratiquement inexistant. L'Etat allemand a toujours hésité à participer aux différents programmes européens de lutte contre la pauvreté. Il n'a d'ailleurs toujours pas donné son accord pour le quatrième programme de ce type proposé par la Commission européenne, ce qui risque d'avoir pour effet de l'annuler. La thèse qui prévaut au ministère des Affaires sociales allemand est que la pauvreté est «combattue» – en particulier grâce à la qualité des institutions d'action sociale et du droit social allemand – et qu'il est, par conséquent, inutile et même néfaste d'en faire un thème central dans le débat social.

Bien entendu, cela ne signifie pas que la «pauvreté» n'existe pas en Allemagne. Plusieurs chercheurs allemands, économistes et sociologues, étudient ce phénomène à l'université, et parfois avec l'appui des organisations caritatives, soucieuses de faire entendre, à travers ces recherches, la voix des plus démunis³³. Le nombre de ces études reste toutefois limité. Elles ne sont pas susceptibles de déclencher une réflexion de la société sur ellemême, comme c'est souvent le cas en France par exemple.

Les représentations de la pauvreté semblent conformes à ce constat. D'après un sondage récent, 50 % des Allemands interrogés considèrent que la pauvreté n'existerait plus du tout dans leur pays, 30 % n'ont pas d'opinion et 20 % seulement affirment qu'elle n'aurait pas encore disparu de façon définitive³⁴. Pour comprendre le sens de ces résultats, il faudrait, bien entendu, procéder à des analyses historiques. Franz Schultheis attribue la spécificité de ce rapport social à la pauvreté à une tradition socioculturelle et un courant d'idées qui remontent au début des

années cinquante, lorsque sous l'effet du «miracle allemand», de nombreux auteurs et responsables politiques ont cru à la fin des inégalités sociales et au dépassement des notions de «classe» et de «pauvreté». Il s'agirait en quelque sorte d'un refoulement collectif, auquel le traumatisme causé par la guerre n'est sans doute pas totalement étranger. Il faut y voir aussi la croyance collective en la force des institutions d'action sociale et le bien-fondé de la législation adoptée au début des années soixante pour garantir à chacun un revenu minimum individualisé. Il est vrai que ce système de protection sociale présente l'avantage de permettre à la fois d'attribuer des droits élémentaires de base à chaque personne se trouvant en situation de pauvreté et de lui assurer, éventuellement, des aides complémentaires selon ses besoins particuliers.

Les pays scandinaves restent également proches de ce type. Ici aussi, il faudrait accorder une attention particulière aux différences sensibles qui existent entre ces pays. On se limitera à noter que les notions de pauvreté et d'exclusion ne sont pas placées au coeur du débat social, même si de plus en plus d'auteurs reconnaissent que le «modèle scandinave» rencontre aujourd'hui des limites et que la pauvreté est réelle³⁵. Nombreux toutefois sont encore les responsables politiques, en particulier parmi les conservateurs et les libéraux, qui cherchent à en minimiser l'importance. Tout comme en Allemagne, la pauvreté reste pour beaucoup invisible. Les chercheurs s'accordent, de toute façon, sur le fait qu'elle reste minoritaire, quel que soit le critère d'évaluation adopté. Un chercheur suédois considère que, dans les années quatre-vingt, une moyenne annuelle de 6 % de la population de son pays dépendait, au moins partiellement, d'une assistance sociale pour survivre et que ce taux, qu'il juge élevé, n'a jamais été supérieur au cours des autres décennies du vingtième siècle³⁶. On peut parler d'un mode de gestion de la pauvreté inscrit dans la durée

et qui conserve une certaine stabilité en dépit des évolutions économiques. Il convient aussi de souligner, à propos de la Suède, la spécificité du mode de gestion de l'emploi qui a pour effet de limiter fortement le chômage. Pour Philippe d'Iribarne, ce pays «n'appartient pas seulement à la grande famille des pays (appelés parfois "corporatistes"), marqués par une recherche de compromis entre groupes, de codétermination, de consensus». Elle s'en distingue «par la force d'une culture agrarienne impliquant à la fois une éthique du travail très stricte et une pression de la communauté sur ses membres. Cette pression paraît beaucoup plus forte que dans les pays dont l'urbanisation est beaucoup plus ancienne, et qui donnent une place tout autre à un individualisme bourgeois. Cette analyse le conduit à l'hypothèse selon laquelle «une société communautaire est beaucoup moins propice à l'existence de marginaux qu'une société plus hiérarchique, qui tolère beaucoup mieux l'existence sous les yeux des gens normaux, de rebuts de la société. Elle cherchera plus à intégrer, de gré ou de force, ceux qui tendraient à rester à la traîne » 37.

Si le nombre des «pauvres» reste limité en Allemagne et dans les pays scandinaves, leur statut est fortement dévalorisé. Ils font l'objet d'une intervention sociale individualisée dont les chercheurs soulignent souvent l'effet stigmatisant. Les populations qui s'adressent au service d'assistance, dans les pays où elles restent minoritaires, risquent, en effet, d'être perçues comme des «cas sociaux» ou des «rebuts de la société».

3. Les sociétés européennes proches du troisième type. En dépit de leurs différences, la France et la Grande-Bretagne sont proches du troisième type. Nous avons montré plus haut que la question sociale est formulée de façon différente dans ces deux pays. La vision française s'inscrit sans aucun doute dans la tradition durkheimienne de la solidarité orga-



38. Voir François-Xavier Merrien, «Divergences franco-britanniques», in F.-X. Merrien (éd.), Face à la pauvreté... op. cit., pp. 99-135.

39. Pour la comparaison des termes du débat entre la période du Comité de mendicité de 1790 et le débat au Parlement sur le revenu minimum d'insertion en 1988, voir S. Paugam, La société française et ses pauvres..., op. cit., en particulier chapitre II: «La dialectique de l'assistance».

40. En ce qui concerne les travaux récents sur ce sujet relatifs à la Grande-Bretagne, on pourra lire en particulier: Duncan Gallie, Catherine Marsh et Carolyn Vogler (eds), Social Change and the Experience of Unemployment, Oxford University Press, 1994 et Lydia Morris, Social Divisions. Economic Decline and Social Structural Change, Londres, UCL Press, 1995.

41. Voir S. Paugam, Appréhension de la pauvreté..., op. cit.

42. Voir Martin Evans, S. Paugam, A. Prélis, Chunnel Vision: Poverty, Social Exclusion and The Debate on Social Security in France and Britain, Welfare State Programme Discussion Paper, London School of Economics, 1995.

43. Voir Peter Barclay (chairman), Joseph Rowntree Foundation Inquiry into Income and Wealth, York, JRF, 1995.

nique jugée nécessaire pour assurer la cohésion sociale, aujourd'hui menacée par la montée de l'« exclusion ». La vision britannique est fondée sur une conception différente de la société, dans laquelle les individus doivent pouvoir disposer de ressources suffisantes, non pas pour éviter la marginalisation, mais pour affronter la compétition avec les autres sur un marché ouvert. Dans le premier cas, la société préexiste aux individus et doit se réguler pour permettre le bien être de chacun et la cohésion de l'ensemble. Dans le second, ce sont les individus, qui en acceptant la logique du marché et de la concurrence, doivent se prendre en charge eux-mêmes pour assurer leur protection, même si l'on s'accorde sur le fait qu'ils doivent être aidés de façon minimale en cas de besoin.

Malgré cette opposition, il est possible de tenter de les rapprocher. Dans l'un et l'autre des cas, il convient, en effet, de souligner que la question de la pauvreté renvoie à des débats anciens qui ont structuré les représentations actuelles et les modes d'intervention auprès des populations jugées défavorisées. Les Britanniques ont depuis le xvie siècle et l'édiction des lois élizabethaines, un système pratiquement national de traitement de la pauvreté³⁸. L'abrogation de ces lois et les tentatives de réforme de ce système pour l'adapter aux conditions de la révolution industrielle ont nourri au xixe siècle de nombreuses discussions, dont il est frappant de constater la proximité des termes avec le débat actuel dans ce pays. Les Français, de leur côté, restent attachés à l'idée d'une dette nationale à l'égard des plus faibles dont on peut trouver l'origine au XVIII^e, notamment aux débuts de la Révolution française avec l'expérience du Comité de mendicité. Ce dernier mit, en effet, au premier plan l'obligation de la collectivité de garantir des moyens convenables d'existence à ceux qui sont tout à la fois dépourvus de ressources, de pouvoir et de statut social. Deux siècles plus tard, le vote de la loi sur le

revenu minimum d'insertion fut l'occasion de rappeler ce principe de solidarité nationale³⁹. Ainsi, pour des raisons historiques différentes en France et en Grande-Bretagne, cette question fait, encore aujourd'hui, l'objet de multiples discussions, non seulement parmi les chercheurs, mais aussi parmi les responsables politiques, le plus souvent jugés en fonction des résultats qu'ils obtiennent dans ce domaine de la lutte contre la «pauvreté» ou «l'exclusion».

Les réalités économiques entre les deux pays sont également comparables: une forte dégradation du marché de l'emploi les caractérise; une précarisation croissante de la main d'oeuvre et une augmentation du chômage semblent avoir des effets sociaux identiques⁴⁰. On observe, en effet, dans les deux pays, de fortes corrélations entre la précarité de la situation par rapport à l'emploi (emploi menacé, emploi instable, chômage) et la faiblesse du niveau de vie d'une part, et, de l'autre, l'insuffisance du réseau d'aide privée, de la sociabilité familiale, de la participation à la vie associative. Plus l'éloignement de la situation idéale de l'emploi stable est important, plus la pauvreté économique, mais aussi et surtout la pauvreté relationnelle, sont grandes⁴¹. On sait, par ailleurs, que l'augmentation des allocataires du revenu minimum garanti n'a cessé d'augmenter ces dernières années dans les deux pays. Le pourcentage total de la population dépendant d'un système de garantie de ressources en 1993 était de 10 % environ en France et de 17,4 % en Grande-Bretagne⁴². Des franges de plus en plus nombreuses de la population, y compris des jeunes n'ayant jamais travaillé, sont ainsi refoulées dans la sphère de l'inactivité et de l'assistance. Les taux de sortie de ces systèmes assistanciels restent globalement faibles et, en tout cas, nettement inférieurs aux taux d'entrée.

L'importance que prend ce phénomène en

France et en Grande-Bretagne, préoccupe fortement les pouvoirs publics, pour des raisons financières tout d'abord, car le coût en termes de dépenses sociales est croissant, mais également pour des raisons sociales. Que vont devenir tous ces assistés dont la collectivité, et en particulier le monde du travail, ne sait plus que faire si ce n'est leur permettre de vivre matériellement? Non seulement l'appareil productif les rejette et leur statut ne peut être, de ce fait, que dégradé, mais leur présence nombreuse affecte le système social dans sa totalité et son équilibre en est menacé.

Le rapport social à la pauvreté et à l'exclusion procède donc sensiblement des mêmes processus, mais les solutions préconisées diffèrent considérablement. En Grande-Bretagne, cette pauvreté de nature extensive ne se traduit pas par une augmentation des aides à ceux qui en sont touchés. Au contraire, on tente même de diminuer le montant de l'Income Support pour les inciter davantage à se prendre en charge eux-mêmes. Dans ce contexte, les inégalités entre les riches et les pauvres augmentent fortement⁴³ et les populations défavorisées dépendant du revenu minimum, dont le statut est déjà dévalorisé, sont souvent soupçonnées de profiter de l'assistance. Le débat social est donc toujours organisé, comme au xixe, autour du possible effet pervers des aides aux pauvres. L'impératif qui semble guider la réflexion des politiques est d'alléger les charges sociales qui pèsent sur les entreprises. Il s'agit avant tout de privilégier la compétitivité de l'appareil productif, ce qui doit conduire, à terme, à créer des emplois et à permettre aux «pauvres» de cesser d'être dépendants de l'assistance, à condition, bien entendu, que ces derniers soient motivés par la reprise d'une activité. Il est frappant de constater que de nombreuses études en Grande-Bretagne sont consacrées aux mécanismes de l'intéressement. Les individus étant supposés être des acteurs rationnels, il convient donc d'élaborer

un système d'assistance qui encourage ceux qui en bénéficient à un moment donné à rechercher activement un emploi. C'est aussi, au moins partiellement, dans cet esprit que l'on aborde, surtout parmi les conservateurs, la question de l'underclass. Celle-ci renvoie, en effet, à l'idée classique de la « welfare class » dans laquelle les «pauvres » sont tombés: seules des politiques d'incitation peuvent les en sortir.

En France, la question de la pauvreté est appréhendée, non pas sous l'angle de l'underclass, mais à partir d'une réflexion générale sur les mécanismes de la solidarité nationale. L'idée est que la société dans son ensemble est devenue plus fragile. Le débat sur l'exclusion traduit une angoisse collective face au risque de perdre son emploi et ses avantages sociaux. Les responsables politiques ou ceux qui sont chargés de l'action sociale avancent rarement l'idée que les «pauvres» profitent du système d'assistance et qu'il faudrait diminuer les aides pour qu'ils soient davantage motivés à rechercher un emploi, comme c'est le cas en Grande-Bretagne. L'idée la plus courante est qu'il faut augmenter les dépenses sociales au titre de la solidarité. Les personnes qui sont considérées comme pauvres se sentent néanmoins fortement dévalorisées, en particulier au début du processus de disqualification sociale. La référence au modèle de l'intégration par l'emploi est intériorisée par la plupart d'entre elles⁴⁴. On peut observer des formes de compensation au retrait du marché de l'emploi qui pourraient relever d'une certaine forme de culture du chômage ou de l'assistance, mais elles ne signifient pas une remise en question des valeurs à partir desquelles est organisée la société et n'éliminent pas entièrement, pour les personnes qui en font l'expérience, le sentiment d'être disqualifiées. Elles paraissent surtout nettement moins développées que dans les sociétés méditerranéennes.



- 44. Voir D. Schnapper, «Rapport à l'emploi, protection sociale et statuts sociaux», Revue française de Sociologie, vol. 30, n° 1, 1989, pp. 3-29.
- 45. La stigmatisation des pauvres semble toutefois moins forte aux Pays-Bas, qui ont fait le choix de maintenir une forte protection sociale pour les plus défavorisés tout en recherchant des moyens pour mieux les insérer.
- 46. R. Aron, Les désillusions du progrès..., op. cit., p. 34.

La France et la Grande-Bretagne ne sont pas les seuls pays européens qui se rapprochent de ce type. Dans une certaine mesure, la Belgique ou les Pays-Bas en sont également très proches⁴⁵. On pourrait même dire, puisque ce type de relation d'interdépendance caractérise un processus en cours dont on n'a pas fini d'analyser les effets, qu'il est susceptible de se répandre dans d'autres pays, y compris peut-être bientôt, dans ceux qui restent encore proches du type que nous avons appelé la pauvreté marginale.

Conclusion

Il est frappant de constater que les sociologues adoptent souvent une posture critique à l'égard des politiques de lutte contre la «pauvreté» et l'«exclusion» en projet ou menées dans leur pays. Les sociologues italiens ont tendance à minimiser le rôle des solidarités familiales, en particulier dans le sud, car ils considèrent qu'il contribue à décharger l'État de ses responsabilités en matière d'action sociale. Les sociologues des pays scandinaves signalent l'effet stigmatisant des interventions sociales auprès des «pauvres», jugées inadaptées, comme d'ailleurs certains sociologues français des années soixante et soixante-dix à l'égard des politiques menées en direction des sous-prolétaires vivant en cités d'urgence. Les sociologues allemands d'aujourd'hui, sensibles à la question des plus démunis, contribuent d'une certaine manière à réfuter les représentations collectives dominantes de la «pauvreté combattue». Enfin, les sociologues français ou anglais tentent aussi de montrer par leurs analyses le décalage entre la réalité de l'exclusion et les politiques sociales. Comme nous le disions en introduction, la sociologie, sur des sujets aussi sensibles que la «pauvreté» et l'«exclusion», sera toujours partie prenante du débat social et, par conséquent, susceptible de le faire évoluer, mais son rôle ne saurait s'y limiter. Il

convient, en effet, de comprendre et de tenter d'expliquer avant tout comment chaque société se régule par le rapport qu'elle instaure entre elle et ses « pauvres » ou ses « exclus ».

Dans les sociétés démocratiques, la «pauvreté» et l'«exclusion» sont presque inévitablement, et sous des formes variables selon les lieux et les époques, au cœur de la question sociale. La persistance ou le renouvellement des formes de misère font scandale car elles sont contraires à l'idéal proclamé d'égalité des citoyens au regard des droits élémentaires. Le désarroi social face à ce phénomène est d'autant plus grand dans ces sociétés qu'elles ont mis en place progressivement des systèmes de protection sociale dont l'objectif initial pouvait laisser entendre qu'il serait possible d'éradiquer définitivement la misère. Or, si globalement les niveaux de vie n'ont cessé d'augmenter tout au long de ce siècle et si le dénuement total est désormais plus rare, il est clair que des populations sont toujours à l'écart des normes de bien être et de protection et que l'extrême pauvreté n'a disparu dans aucune de ces sociétés. On pourrait même dire que les inégalités, comme l'avait très bien prévu Raymond Aron⁴⁶, n'ont cessé de se renouveler. Ces dernières peuvent être liées à l'infériorité de certains statuts sociaux. à la dépendance à l'égard des services sociaux par exemple, et engendrer au moins autant d'insatisfaction que les formes traditionnelles du dénuement.

La contradiction entre l'idéal égalitaire des sociétés modernes et les inégalités liées au fonctionnement économique du système productif ne peut être totalement surmontée. Elle peut être partiellement réduite par la reconnaissance et l'application concrète de ce qu'on appelle les «droits créances», qui favorisent en particulier les plus démunis en termes économiques et sociaux, mais il apparaît impossible de la supprimer. Cette dialec-

tique entraîne inévitablement des frustrations. Loin de disparaître, ces dernières ne peuvent même qu'augmenter en fonction de la satisfaction progressive des revendications égalitaires et la diminution des barrières sociales. Chacun souhaite désormais aspirer à une promotion sociale. De ce fait, les mécanismes sociaux qui contrarient ces projets individuels ou familiaux sont perçus comme injustes et dénoncés comme contraires aux principes des démocraties.

Le débat social apparaît donc comme inévitable; bien plus, c'est une condition même du fonctionnement de la société moderne. Il appartient donc aux chercheurs en sciences sociales d'y contribuer sans pour autant se laisser absorber par lui. L'effort de distanciation qui caractérise leur démarche passe par la clarification des concepts et la comparaison entre systèmes culturels et nationaux différents. Leur rôle n'est pas de proposer des solutions aux politiques, il est plus modestement de leur suggérer de poser les vraies questions et de réfléchir sur le sens, les inconvénients possibles et les antinomies éventuelles des politiques. C'est la raison pour laquelle les notions utilisées dans le débat social, même si elles sont équivoques, ne peuvent être évacuées de la recherche. Elles servent le plus souvent aux chercheurs d'indicateurs d'une réalité qui reste à découvrir. L'exclusion est en cela un objet obscur qu'il faut déconstruire pour lui en substituer d'autres, plus élaborés, fondés sur une ou des traditions de recherche dans des disciplines qui procèdent par accumulation des savoirs. C'est dans ce sens que l'exclusion ne peut être pour les chercheurs qu'un concept-horizon. L'analyse des formes élémentaires de la pauvreté en Europe nous a permis, par exemple, de le replacer dans un cadre théorique qui en souligne les limites heuristiques et offre les moyens, du moins espérons-le, de le dépasser.

Appendice

Les différents types de relation d'interdépendance entre les populations désignées comme pauvres ou exclues et le reste de la société.

Tableau 1 Caractéristiques générales				
Types idéaux	Représentations collectives	Identités des personnes « pauvres »		
Pauvreté intégrée	pauvreté définie comme la condition sociale d'une grande partie de la population, débat social organisé autour de la question du développement économique, social et culturel	les pauvres ne forment pas une <i>underclass</i> , mais un groupe social étendu, faible stigmatisation des pauvres		
Pauvreté marginale	pauvreté combattue, débat social autour de la question des inégalités et du partage des bénéfices visibilité d'un groupe social marginalisé (quart-monde)	les personnes ayant un statut social de «pauvres» (au sens de Simmel) sont peu nombreuses, mais elles sont fortement stigmatisées. On en parle comme des «cas sociaux»		
Pauvreté disqualifiante	prise de conscience collective du phénomène de la « nouvelle pauvreté » ou de « l'exclusion », crainte collective face au risque d'exclusion	de plus en plus de personnes sont susceptibles d'être reconnues comme des « pauvres » ou des « exclus », mais forte hétérogénéité des situations et des statuts sociaux, le concept d'underclass n'est pas opérationnel en raison de cette diversité et instabilité des situations, mais il est souvent utilisé dans le débat social		

Tableau 2 Facteurs qui contribuent à leur constitution ou à leur maintien				
Types idéaux	Marché de l'emploi	Liens sociaux	Système de protection sociale	
Pauvreté intégrée	faible développement économique, économie parallèle, chômage caché	force des solidarités familiales, protection par les proches	faible couverture sociale pas de revenu minimum garanti	
Pauvreté marginale	quasi-plein emploi, chômage réduit	maintien ou diminution progressive du recours aux solidarités familiales	généralisation du système de protection sociale, revenu minimum garanti pour les plus démunis (recours limité)	
Pauvreté disqualifiante	forte augmentation du chômage, instabilité des situations professionnelles, difficultés d'insertion	faiblesse des liens sociaux en particulier chez les chômeurs et les populations défavorisées	forte augmentation du nombre des allocataires du revenu minimum garanti, développement de l'assistance aux pauvres	